

TABLEAU DES GARANTIES

Les prestations sont exprimées en pourcentage des tarifs de convention, **en plus** des remboursements de la Sécurité Sociale, dans la limite des frais réellement engagés.

GARANTIES	100 T	200 T	300 T
HOSPITALISATION ET MATERNITE en secteur conventionné (Remboursement SS Non Inclus)			
Honoraires	300% du TC	300 % du TC	300 % du TC
Forfait journalier hospitalier	100 % des FR	100 % des FR	100 % des FR
Supplément Chambre Particulière	75 € / jour	75 € / jour	75 € / jour
Lit d'accompagnement d'un enfant assuré de moins de 12 ans, versé à l'accompagnant adhérent	25 € / jour	25 € / jour	25 € / jour
Forfait Naissance ou adoption (une prime par famille versée au père ou à la mère adhérent)	200 € / naissance	200 € / naissance	200 € / naissance
PHARMACIE (Remboursement SS Non Inclus)			
Médicaments Pris en charge par la S.S.	100 % du TM	100 % du TM	100 % du TM
SOINS COURANTS (Remboursement SS Non Inclus)			
Visites et Consultations	100% du TM	100% du TC	200 % du TC
Analyse, radiologie	100% du TM	100% du TC	200 % du TC
Auxiliaires médicaux et soins externes	100% du TM	100% du TC	200 % du TC
Transport en ambulance	100% du TM	100% du TM	100% du TM
Appareillages pris en charges par la S.S.	100 % du TC	200 % du TC	300% du TC
Substitues nicotiniques, Pharmacie prescrite et non remboursée, Diététicien, Ostéopathe, Pédicure, Acupuncture, Vaccins et Antipaludéens	50 € / an (1)	100 € / an (1)	150 € / an (1)
Dépenses de prévention	Deux actes de prévention selon Notice d'information		
FORFAIT CURE (Remboursement SS Non Inclus)			
Cure Thermale (forfait / an / bénéficiaire) Prise en charge par la S.S.	100 % du TM	100 % du TM	100 % du TM
DENTAIRE (Remboursement SS Non Inclus)			
Soins Dentaires, Inlays et Onlays Pris en charge par la S.S.	100 % du TC	200 % du TC	300 % du TC
Soins Prothétiques Pris en charge par la S.S.	100 % du TC	200 % du TC	300 % du TC
Plafond annuel de remboursement en soins prothétiques (1)			
La 1ère année	400 €	600 €	1 200 €
La 2ème année	600 €	800 €	1 600 €
La 3ème année et les suivantes	800 €	1 200 €	2 000 €
Dentaire non pris en charge par la S.S. (Implant, Prothèses Provisoires, parodontologie)	100 € / an (1)	200 € / an (1)	300 € / an (1)
Traitements orthodontiques	100 % du TC	200 % du TC	300 % du TC
OPTIQUE (Remboursement SS Non Inclus)			
Verres et Montures Pris en charge par la S.S.	100 € / an	200 € / an	300 € / an
Lentilles	Report de 25 % du forfait sur la 2ème année, de 50 % sur la 3ème année, si le forfait n'a pas été utilisé	Report de 25 % du forfait sur la 2ème année, de 50 % sur la 3ème année, si le forfait n'a pas été utilisé	Report de 25 % du forfait sur la 2ème année, de 50 % sur la 3ème année, si le forfait n'a pas été utilisé
Opération de la myopie au laser			

S.S. : Sécurité Sociale
FR : Frais Réels

TM : Ticket Modérateur
TC : Tarif de Convention

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (2 859 € au 1^{er} janvier 2009)

(1) plafonds et forfaits s'entendent par assuré et se renouvellent à la date anniversaire de l'adhésion